

## **Compte rendu réunion APRC Occitanie du 14/05/2019**

**Membres absents** : Comme à l'habitude, nous commençons notre rencontre avec un échange de nouvelles des absents, le plus souvent pour des problèmes d'éloignement et de difficulté à se déplacer, des raisons diverses : problèmes de santé ou de vieillissement. Nous essayons de maintenir au mieux le lien avec tous et leur transmettons le cr de notre réunion.

**Étaient présents** : Paul C Alain Y, , Marie-Françoise V, Jean-Louis B, Louis et Gilberte A, Victorine G, Jean V, Paul D

### **Retour sur l'AG de l'APRC des 16-17 mars à Paris**

Le nouveau bulletin Agir-retraites n° 83 est arrivé quelques jours avant notre rencontre et a servi de support pour revisiter au plus près le contenu de ces AG ordinaire et extraordinaire. Nous avons tous apprécié la qualité de la mise en page, de la maquette renouvelée et de la rédaction.

Sans reprendre ici le contenu du bulletin sur cette rencontre, voici quelques points partagés par Jean V et Paul D, délégués de la région, pour cette AG.

D'emblée nous faisons part d'une impression très positive sur l'ensemble de la rencontre tant pour ses contenus que pour l'ambiance et les échanges entre participants. Occasion de revoir des adhérents et de partager des nouvelles, occasion de mieux se connaître aussi.

Les travaux préparatoires de la rencontre, la qualité de gestion des échanges par notre Président ont permis un travail sérieux dans une ambiance bienveillante, sans querelles d'ego ni perte de temps dans des débats sans limites.

Le nombre relativement restreint de participants – 42 présents – a sans doute permis une meilleure écoute réciproque et un travail efficace pour traiter au mieux les différents points à l'ordre du jour.

### **Point sur la réforme des statuts**

Compte-tenu du retard d'acheminement du bulletin 82 portant sur les propositions officielles de révision des statuts, retard empêchant de les voter, il a été décidé de travailler sur les futurs statuts et de les adopter. Nous sommes donc dans une situation qui ouvre une période d'un an pour affiner la rédaction des futurs statuts avant qu'ils soient votés.

### ***Proposition de la région Occitanie.***

Notre région avait souhaité et fait connaître au bureau ainsi qu'à la commission des statuts notre demande de faire appel à un spécialiste du droit des associations pour que la formulation des futurs statuts permette à l'APRC d'être reconnue par l'administration comme association d'intérêt général et non au service exclusif de ses seuls adhérents. Son activité et ses buts doivent être suffisamment universels pour prétendre à la reconnaissance administrative. L'association doit être ouverte à tous sans discrimination. Ses statuts doivent être conformes aux exigences de l'article 200 du CGI. La gestion doit être désintéressée. Ces deux critères conditionnent l'aptitude à délivrer des reçus fiscaux. L'association doit faire la preuve de sa capacité à travailler en réseau avec d'autres partenaires.

La nouvelle formulation de l'article 4, rédigée et adoptée au cours de l'AG, répond en partie à notre attente. **Nous renouvelons cependant notre demande de solliciter l'étude critique d'un spécialiste du droit des associations** pour des modifications qui lui sembleraient nécessaires ou simplement opportunes ; cela afin de mettre toutes les chances de notre côté pour obtenir le statut d'association d'intérêt général.

Le travail étant déjà avancé, il nous semble que la charge financière pour une telle consultation ne devrait pas être hors de nos moyens. **Il en vaut la peine si ce faisant, nous devons aboutir à la reconnaissance d'intérêt général et à nous situer plus en adéquation avec notre action qui**

**ne se limite pas à la seule assistance juridique. Dans les faits, notre champ d'activité s'étend désormais à toute personne dont la retraite, pour des raisons diverses, n'est pas « convenable », quel que soit son régime d'appartenance.**

### ***Orientations 2019 – 2020***

Nous avons fait peu de commentaires les orientations adoptées, sinon pour dire qu'elles étaient dans la continuité des précédentes.

Pour l'orientation n° 1 sur la réforme des retraites il est difficile actuellement de faire autre chose que d'être attentifs à ce qui va se mettre en place.

Pour l'orientation n°2 on observe que la CAVIMAC et certains responsables religieux acceptent de régulariser des situations en négociant pour les trimestres non cotisés ; quitte lorsque les arriérés dépassent les capacités contributives de l'organisme débiteur, à faire appel aux fonds sociaux.

L'orientation n°3 invitant à développer les liens avec les associations de défense de la laïcité n'a pas suscité un intérêt fort mais soulevé la vigilance sur les collusions possibles entre Eglise et CAVIMAC.

La prochaine rencontre ARPC Occitanie aura lieu  
le **22 Octobre** chez Paul Chirat

Rédaction : Jean V. et Paul D.